

## Les évêques qui renâclent à l'application de Summorum Pontificum ont trouvé un nouveau prétexte

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Eglise en France](#), [En Une](#), [Opposition au Pape](#), [Perepiscopus](#)

Date : 8 juin 2012



Dans sa lettre 338, [Paix Liturgique](#) estime que pour de nombreux évêques français, l'instauration d'un " Ordinariat " en faveur de la Fraternité Saint-Pie X serait un nouveau prétexte pour refuser l'application du Motu Proprio. Paix Liturgique donne quelques exemples, parmi lesquels :

"À Rambouillet, **Mgr Éric Aumonier** (proche d'Écône et des milieux traditionnels de la *Cité catholique* par ses origines familiales) n'a toujours pas favorisé la célébration hebdomadaire de la messe. En effet, ce n'est qu'une fois par mois que les fidèles de Rambouillet attachés à la liturgie traditionnelle bénéficient de la messe dominicale selon la forme extraordinaire du rite romain. Une célébration voulue *ad experimentum* à l'origine mais qui continue à l'être aujourd'hui, quatre ans plus tard. En dépit de la preuve évidente d'une demande, d'un groupe stable de près de 200 fidèles et de l'esprit de concorde qui règne au sein de la paroisse, la messe demeure mensuelle et l'évêque refuse le rythme hebdomadaire. Or, la FSSPX célèbre désormais chaque dimanche à quelques kilomètres de Rambouillet, aux Essarts le Roi. Bref, il est bien possible que Mgr Aumonier se dise qu'après tout, la présence de la FSSPX lui permet de ne pas « troubler » les paroisses diocésaines avec l'introduction de la messe dans la forme extraordinaire. Même scénario à Poissy et à Mantes où l'application du texte de **Benoît XVI** est bloquée. Mais l'évêque de Versailles sait parfaitement qu'une messe est déjà célébrée chaque dimanche par la FSSPX à Mantes même, ce qui lui évite de se mettre en frais.

À Paris, si **Mgr Vingt-Trois** n'accorde pas la messe à Saint-Étienne-du-Mont (5ème arrondissement) malgré une forte demande locale, il sait que Saint-Nicolas-du-Chardonnet et ses 4000 à 5000 paroissiens dominicaux (dont plusieurs centaines originaires du 5ème arrondissement) auront demain une situation canonique régularisée... Et s'il refuse la messe à Notre-Dame-de-Clignancourt (18ème arrondissement) après en avoir laissé partir le jeune

vicaire qui y avait introduit la forme extraordinaire, il sait que la chapelle Sainte-Germaine que dessert la FSSPX dans l'arrondissement voisin (17ème) remplit les besoins sans avoir à *motuproprioser* une ou plusieurs paroisses...

L'archevêque de Reims, **Mgr Thierry Jordan**, qui fit ses premières armes comme l'un des secrétaires du cardinal Villot, malgré ou à cause de ses origines familiales (proche lui aussi de la cité catholique), a été et est toujours connu comme l'un des plus farouches adversaires de la contamination traditionnelle du clergé diocésain français. Il n'accorde pas la messe hebdomadaire dans sa ville épiscopale, mais il sait mieux que quiconque que celle-ci y est déjà célébrée par la Fraternité avec en prime l'ensemble des services catéchétiques et spirituels... qu'il serait bien incapable de faire "accepter" à l'aile la plus avancée de son presbyterium...

À quoi bon appliquer le Motu Proprio *Summorum Pontificum* à Langres ou à Saint-Dizier doit se dire **Mgr Gueneley** puisque la FSSPX célèbre chaque dimanche à Joinville, soit à mi-distance de ces deux villes ?

Si, en Charente, **Mgr Dagens** (de l'Académie française) [photo] ignore les demandes et les demandeurs d'Angoulême et de Cognac, il sait que la Fraternité de la Transfiguration, communauté amie de la FSSPX, se chargera des fidèles qui veulent la forme traditionnelle et en déchargera les paroisses.

A Arras, **Mgr Jaeger**, que « les événements » — comprenez la promulgation du Motu Proprio *Summorum Pontificum* — avaient contraint à « rompre la trêve estivale » pour se fendre d'un [commentaire aux prêtres et diacres de son diocèse le 10 juillet 2007](#) n'a précisément jamais eu besoin de se prononcer à propos de son application concrète. En effet, avec six lieux de culte desservis par la FSSPX sur son territoire épiscopal, Mgr Jaeger a pu considérer que les besoins des fidèles attachés à la forme extraordinaire du rite romain étaient parfaitement satisfaits par le clergé de la Fraternité. Là encore, est-il abusif d'imaginer que la FSSPX enlève et enlèvera une belle épine du pied de Mgr Jaeger ? [...]